



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Présents : BOISSERON Samuel, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine, MAS Serge, OLIVERO Jean-Marc, ROUAUD Magali, ROUCARIES Évelyne et VINCHES Bernard.

Absents excusés : MARTIN Mark, POUJOL Jean-Jacques (pouvoir Bernard VINCHES)
Madame Christiane CAUQUIL a été élu secrétaire

1 – Approbation du PV du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Le Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal n'appelant pas de remarque est approuvé à l'unanimité.

2 - Délibération 2026-012 Indemnités de fonction des adjoints et conseillers délégués

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de l'indemnité de fonction des adjoints et des conseillers délégués.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités des adjoints à 8,15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 335€ brut mensuel, les indemnités des conseillers délégués à 3,95% de ce même indice soit 162,36€ brut mensuel.

3 – Délibération n°2026-013 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal. Ces délégations au nombre de 31 permettent de faciliter la bonne marche de l'administration communale sur des compétences qui n'appellent pas de difficultés particulières et dont le Maire doit faire un compte rendu au Conseil Municipal suivant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder au Maire ces délégations pour la durée du mandat.

4 – Délibération n°2026-014 Fongibilité des crédits budgétaires – nomenclature M57 et M49

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour la durée du mandat l'autorisation à l'exécutif communal d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre sur les budgets communaux dans la limite de 7,5%.

5 – Délibération n°2026-015 à 020 Elections des délégués aux divers organismes et syndicats

Le Conseil Municipal désigne les élus suivants aux divers syndicats et organismes publics afin de représenter la commune :

- Parc Naturel Régional du Haut Languedoc : Titulaire Christiane CAUQUIL / Suppléant Éveline ROUCARIES
- COFOR HÉRAULT : Titulaire Serge MAS / Suppléant Christiane CAUQUIL
- HÉRAULT ÉNERGIE : Titulaire Jean-Marc OLIVERO / Suppléant Samuel BOISSERON
- HÉRAULT INGÉNIÉRIE : Titulaire Serge MAS / Suppléant Bernard VINCHES
- CLECT GRAND ORB : Bernard VINCHES
- COMMISSION de SÉCURITÉ INCENDIE des ERP : Titulaire Jean-Marc OLIVERO / Suppléant Serge MAS
- CORRESPONDANT DÉFENSE de la COMMUNE : Eveline ROUCARIES
- CONSEIL des ÉCOLES de LAMALOU LES BAINS : Titulaire Fabienne CHAUVIN / Suppléant Carine CORBEIL
- ADMINISTRATION des ÉCOLES de LAMALOU LES BAINS : Titulaire Bernard VINCHES / Suppléant Fabienne CHAUVIN
- TIRAGE au SORT des JURYS D'ASSISES : Fabienne CHAUVIN

6 – Formations des Commissions

- Commissions obligatoires d'Appel d'Offres : Bernard VINCHES, Serge MAS, Jean-Marc OLIVERO, Mark MARTIN et Éveline ROUCARIES
- Commission Aménagement de la commune et Urbanisme présidée par Jean-Marc OLIVERO : Samuel BOISSERON, Serge MAS, Magali ROUAUD, Mark MARTIN, Christiane CAUQUIL

- Commission des Finances présidée par Bernard VINCHES : Jean-Marc OLIVERO, Serge MAS, Fabienne CHAUVIN, Samuel BOISSERON, Jean-Jacques POUJOL
- Commissions des travaux présidée par Serge MAS : Jean-Marc OLIVERO, Mark MARTIN, Éveline ROUCARIES, Danilah CARMINATI
- Commission scolaire, aînés-jeunesse, communication, social présidée par Fabienne CHAUVIN : Christiane CAUQUIL, Samuel BOISSERON, Carine CORBEIL, Magali ROUAUD, Danilah CARMINATI.

7 – Questions diverses

-lors de la décision de rétablir l'éclairage public toutes la nuit en juillet dernier, il avait été convenu de faire un joint sur la consommation à la fin de l'hiver avant de prendre une décision définitive. Les relevés EDF démontrent une baisse de la consommation électrique en 2025 malgré le rétablissement de l'éclairage nocturne ceci dû au remplacement de la totalité du parc en lampe Led. Le Conseil Municipal valide le rétablissement de l'éclairage public toute la nuit de manière définitive.

-Le Maire informe le Conseil Municipal que des doléances ont été reçu en mairie de la part de personnes ayant loué les salles communales pour des fêtes de famille, reproches portant sur la propreté des salles et de leurs annexes. Le Conseil Municipal fort de ce constat a désigné deux responsables qui vérifieront l'état de la salle avant chaque location : Fabienne CHAUVIN à Taussac et Christiane CAUQUIL à La Billière.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 19h30.

Le Maire
Bernard VINCHES

